

PROJET DE QUESTIONNAIRE AUX LISTES : élections municipales 2020

Nous, associations de sauvegarde, de protection et de préservation de l'environnement de Jouars-Pontchartrain, souhaitons connaître les engagements électoraux des trois listes pour la **mandature à venir 2020 - 2026**.

Nous communiquerons les réponses à ce questionnaire aux Chartripontains par voie électronique (sites des associations et des candidats).

Ci-joint le classement par ordre alphabétique des 3 listes déclarées :

Liste 1 : *Avec Vous une Equipe d'Avenir, tête de liste L. Gisquet*

Liste 2 : *Bien vivre ensemble, tête de liste H. Lemoine*

Liste 3 : *Réinventons ensemble Jouars-Pontchartrain 2020, tête de liste P. Emmanuel*

Les questions posées appellent une réponse simple et directe, **OUI ou NON**. Quelques commentaires pourront être apportés par les candidats.

Si vous êtes élus, **vous-engagez vous à** :

EN MATIERE D'URBANISATION :

1) Préserver le caractère rural de la commune, contrôler raisonnablement le développement de JP ?

| <u>Liste 1</u> : OUI | <u>Liste 2</u> : OUI | <u>Liste 3</u> : OUI |
|---|---|---|
| Veillez préciser le nombre optimum de nouvelles constructions à l'horizon en 2035 et vos prévisions annuelles sur le diffus. | | |
| <p><i>Les LLS obligatoires plus un accroissement limité des constructions actuelles à 0,5% ; dans le diffus le nombre de constructions ne devrait pas excéder 10 à 12 par an soit 150 sur 15 ans. Ceci devrait amener en 15 ans une population nouvelle de l'ordre de 1200 à 1400 personnes.</i></p> <p><i>Cela donne une croissance moyenne globale (LLS+Diffus) de 1,38% sur 15 ans sur la base de 2400</i></p> | <p><i>50 logements/an sur 15 ans, Entre 5 et 7 logements/diffus/an.</i></p> | <p><i>Nous nous engageons à préserver le caractère rural de la commune et à contrôler raisonnablement le développement de notre commune.</i></p> <p><i>Nous ne sommes pas dans une approche quantitative mais dans une approche qualitative.</i></p> <p><i>Une fois les mesures d'urgence prises sur le PLU 2019 (à savoir modification du PLU, redéfinition des OAP existantes et renégociation de l'étalement des logements sociaux avec le préfet), nous lancerons une</i></p> |

| | | |
|---|--|--|
| <p>logements en 2020. Cela donnerait en 2035 un nombre de logements estimé de 2900 (2400 Actuel + 150 sur le diffus + 350 de LLS).</p> <p>Mais, pour cela, il faudra résister à la pression foncière dans toute la commune et donc accepter que les prix du foncier augmentent.</p> | | <p>consultation citoyenne pour définir les besoins en logements (jeunes, isolés et âgés) quelle que soit la nature des opérations (OAP et diffus) et l'évolution de la commune à l'horizon 2030-2040</p> <p>Le seul quantitatif que nous sommes en mesure de vous donner aujourd'hui est celui de notre engagement envers l'État concernant les logements sociaux restants à construire (240 logements environs).</p> <p>Donner un chiffre global à ce stade n'aurait pas de sens compte tenu de notre démarche participative.</p> |
|---|--|--|

2) Maintenir l'équilibre de développement entre d'un côté les hameaux et de l'autre côté le centre bourg ?

| | | |
|--|---|--|
| <u>Liste 1</u> : OUI | <u>Liste 2</u> : NON | <u>Liste 3</u> : OUI |
| Comment ? | | |
| <p>La modification du PLU de décembre 2018 a limité la constructibilité des hameaux. Cela doit se poursuivre pour ne pas avoir de constructions nouvelles hétéroclites et envahissantes, mais, par contre, il faudra rendre aux maisons actuellement réalisées leurs possibilités d'extension raisonnée.</p> | <p>En densifiant le centre bourg selon les prescriptions de l'état et conformément aux SDRIF.</p> | <p>Ce travail d'équilibrage s'appuiera sur les résultats de la concertation citoyenne et de notre capacité à développer les moyens de transport entre les hameaux et le centre-bourg. Cet équilibrage s'inscrira dans un nouveau PLU tenant compte des spécificités urbanistiques des différents quartiers du centre et des hameaux.</p> |

3) Mettre tout en œuvre pour limiter l'habitat collectif aux seuls logements sociaux obligatoires ?

| | | |
|--|----------------------|---|
| <u>Liste 1</u> : OUI | <u>Liste 2</u> : NON | <u>Liste 3</u> : pas de réponse |
| Comment ? | | |
| <p>limiter la hauteur des constructions dans le bâti ancien et nouveau/ revoir les normes de constructions en limite de parcelles afin qu'elles soient plus adaptées que celles du PLU 2019.</p> | | <p>Tout dépend du type d'habitat collectif. Nous sommes favorables aux petits projets bien intégrés dans le tissu urbain (participatifs, intergénérationnels, à énergie positive...) qui répondent aux défis de la transition écologique et notamment à la réduction de l'artificialisation des sols.</p> |

4) A construire les logements sociaux préférentiellement au sein de programmes dimensionnés à leur environnement dans des unités incluses dans le tissu urbain existant ?

| | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| <u>Liste 1</u> : OUI | <u>Liste 2</u> : OUI | <u>Liste 3</u> : OUI |
|----------------------|----------------------|----------------------|

5) Agir (compléter /modifier) sur le PLU révisé, particulièrement sur le chapitre des OAP, actuellement véritable fenêtre ouverte à des projets surdimensionnés ?

| <u>Liste 1</u> : OUI | <u>Liste 2</u> : pas de réponse | <u>Liste 3</u> : OUI |
|--|---|------------------------------------|
| Veillez préciser brièvement : | | |
| <p>Réduire la construction dans les OAP en y limitant drastiquement la création de logements privés ; les projets doivent rester à taille raisonnable et s'intégrer à l'environnement voisin ; des règles précises doivent être fixées aux promoteurs immobiliers ; chaque projet doit être préparé avec intégration d'espaces verts, chemins piétonniers, espaces de jeux pour enfants, espaces de vie et emplacements réservés pour des équipements publics à venir.</p> | <p>Outre le jugement de valeur émis sur les OAP dans ce questionnaire, vous semblez oublier que la mairie reste mettre des permis de construire et que les OAP sont des « orientations ».</p> | <p>Prévu dans notre programme.</p> |

6) a - Impulser un travail au sein de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en vue de l'élaboration d'un SCoT ?

| | | |
|---|--|--|
| <p><u>Liste 1</u> : Oui tout à fait ; idée déjà soulevée au niveau du Président actuel de la CCCY; cela aura pour avantage d'éviter tout nouveau débordement irréaliste dans l'une des communes de la CC sans tenir compte des conséquences sur le secteur. Cela permettra aussi d'être plus actifs au niveau de la mise en commun de certains équipements (équipements sportifs, parkings, déchetterie, zones artisanales et commerciales, traitements des eaux usées et bassins, aire d'accueil etc....) et de donner à la CCCY un vrai rôle de partage des ressources et des besoins.</p> <p>De la même façon, il sera aussi nécessaire de mettre en place au niveau de la CCCY (pour les communes qui l'accepteront) un PLHI (plan local de l'habitat intercommunal) ; ceci permettra une discussion intercommunale sur</p> | <p><u>Liste 2</u> : NON les SCoT n'existent plus</p> | <p><u>Liste 3</u> : Un SCoT serait utile pour avoir une vision cohérente du territoire et de ses orientations, notamment pour établir le PCAET. (Engagement N° 10 de notre programme).</p> |
|---|--|--|

| | | |
|---|--|--|
| <p>la constructibilité des communes, la place des logements sociaux, et l'implantation générale des besoins en habitat et en équipements.</p> | | |
|---|--|--|

6) b - Etes -vous favorables à l'élaboration d'un SCOT avec les communes voisines autres que Cœur d'Yvelines ?

| | | |
|---|--|--|
| <p><u>Liste 1</u> : Oui mais pas sous forme d'un SCOT.... : pourquoi ? un SCOT nous pousserait vers nos grandes voisines alors que nous souhaitons conserver notre ruralité et notre spécificité.</p> <p>Par contre une « charte de voisinage » doit être établie c'est à dire un vrai schéma de concertation avec les grandes villes voisines afin de limiter les débordements de leurs constructions et gérer les conséquences de leur extension (ex les eaux usées et les pluviales à la suite de l'imperméabilisation des sols !)</p> | <p><u>Liste 2</u> : pas de réponse</p> | <p><u>Liste 3</u> : NON à ce stade nous n'en voyons pas l'intérêt.</p> |
|---|--|--|

7) Proposer un schéma directeur pour les stationnements sur la commune ?

| <u>Liste 1</u> : OUI | <u>Liste 2</u> : OUI | <u>Liste 3</u> : OUI |
|---|---|--|
| <p>Si oui, vous engagez-vous à initier un schéma d'alignement progressif durant la mandature ?</p> | | |
| <p>Par quelles rues commenceriez-vous ?</p> | | |
| <p>Oui dans la durée pour éviter les surcoûts financiers qui y sont liés</p> <p>Certaines rues du centre-ville qui - dès aujourd'hui- ont besoin d'être régulées compte tenu de la circulation accrue par les constructions récentes et les stationnements qui découlent des nouvelles constructions (par exemple du côté de la résidence Odette CHAUVIN, ou encore rue Saint Louis) ;</p> <p>Ensuite certaines rues dans les hameaux.</p> <p>Tout ceci doit être fait en concertation avec les associations et les habitants dans une logique de</p> | <p>Non, le coût d'un tel schéma serait totalement insupportable pour la commune</p> | <p>Il serait intéressant de clarifier les situations existantes les plus problématiques.</p> <p>Ces travaux d'études seront menés conjointement dans les commissions urbanisme et voirie afin de s'inscrire dans le futur PLU.</p> |

| | | |
|-------------------------------------|--|--|
| transparence pour avancer ensemble. | | |
|-------------------------------------|--|--|

8) Créer une « Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine » autour du château et de la ferme d'Ithe ?

| Liste 1 : OUI | Liste 2 : OUI | Liste 3 : |
|---------------|---------------|---|
| | | <p>Notre programme prévoit de soutenir l'APSAD pour la promotion du site archéologique de DIODURUM/ la ferme d'Ithe dans son projet de développement de communication sur les collections et l'histoire locale (Engagement N°8).</p> <p>Pour rappel le site n'est pas intégralement sur le territoire de la commune ce qui posera nécessairement des questions de coordination.</p> |

EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT :

9) Renouveler l'adhésion à la charte du PNR ?

| Liste 1 OUI bien sûr | Liste 2 : OUI | Liste 3 : OUI |
|---|---|---|
| <p>Si oui, comment envisagez-vous de respecter cette charte ? Quels sont les axes majeurs que vous allez privilégier si vous êtes élus ? En donner 3 :</p> | | |
| <p>Limitation de l'urbanisme en lien avec la constructibilité autorisée dans les règles du PNR. Notre statut de ville en limite de Parc, soumise à la loi SRU (comme 10 autres communes du PNR) ne doit pas autoriser des débordements urbains qui à terme conduiraient à être exclu de cette structure.</p> <p>Mise en valeur de l'environnement agricole et patrimonial (aide à la réfection des fermes, des bâtiments communaux, des commerces locaux, des espaces paysagers, mise en place de jardins partagés et de vergers etc.),</p> <p>Action culturelle par des manifestations de spectacles, concerts, et animations en lien avec notre histoire et notre patrimoine culturel</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Architecture, urbanisme, liaisons douces - Agriculture et forêt - Biodiversité et environnement | <ul style="list-style-type: none"> - Préservation de la biodiversité - Projet alimentaire territoriale - Lutte et adaptation au changement climatique (réduction, consommation d'énergie, électricité solaire, circuits courts...) |

10) a - Intégrer un adjoint délégué à l'Environnement dans votre équipe ?

| | | |
|---------------|---------------|---|
| Liste 1 : OUI | Liste 2 : OUI | Liste 3 : OUI Olivier Guittard s'occupera de la transition écologique locale. |
|---------------|---------------|---|

10) b - Etes -vous favorable à une mission de « garde champêtre » ou assimilable ?

| | | |
|--|--|---|
| Liste 1 : Peut-être.... La commune a actuellement 5 Policiers municipaux. C'est trop....alors oui sur le principe, mais à l'occasion du départ d'un PM....pas de recrutement en plus ! | Liste 2 : NON cette fonction n'existe plus | Liste 3 : Non dans la fonction de garde-champêtre, OUI dans la redéfinition des missions de la police municipale vers plus de pédagogie et de défense de la ruralité et de l'environnement. |
|--|--|---|

11) Effectuer un inventaire de la faune et la flore et un suivi de la biodiversité locale, afin de les préserver ?

| | | |
|---------------|---------------|--|
| Liste 1 : OUI | Liste 2 : OUI | Liste 3 : OUI en collaboration avec les associations compétentes et éventuellement le soutien d'un service civique |
|---------------|---------------|--|

11) a - A renforcer la trame verte ?

| | | |
|---|--|--|
| Liste 1 : OUI | Liste 2 : OUI | OUI Dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Ile-de-France, un « corridor de la sous-trame arborée » entre la forêt de Sainte Apolline et le parc du château est identifié comme à restaurer, avec notamment un point de fragilité au niveau de la zone pavillonnaire du Fond de Bienval nord) |
| Comment ? | | |
| Interdire les constructions sur le trajet défini par le PNR ... | En travaillant sur le développement des réservoirs biologiques et la préservation des zones humides, ces dernières étant partie intégrante des réservoirs de biodiversités | Nous travaillerons avec les associations et les experts du PNR pour définir les mesures permettant de restaurer la continuité écologique sur les terrains communaux mais également sur les terrains privés. Cela sera pris en compte dans la modification de PLU envisagée. |

11) b - A respecter la loi sur la trame noire ?

| | | |
|---------------------------|---------------------|---------------|
| Liste 1 : OUI | Liste 2 : OUI – NON | Liste 3 : OUI |
| Quand et comment ? | | |

| | | |
|---|---|---|
| <i>Limiter l'éclairage nocturne en baissant l'intensité lumineuse ou même en éteignant les lumières de nuit (minuit/6 h ? à moduler suivant la saison) dans les endroits où la sécurité ne le justifie pas.</i> | <i>La trame noire ne relève pas de la loi mais ceci n'interdit pas de travailler sur la maîtrise des pollutions lumineuses.</i> | <i>Après consultation citoyenne notre projet prévoit l'extinction des éclairages publics de minuit à 5h du matin adaptée selon les zones.</i> |
|---|---|---|

Nota Bene AC, ACSERB et ADEE : Pour information : prescriptions techniques concernant la conception et le fonctionnement des installations lumineuses visées à l'article R. 583-2 du code de l'environnement selon les implantations visées à l'article R. 583-4 du même code. Entrée en vigueur : 1er janvier 2019.

11) c - A renforcer les conditions du développement de la biodiversité ?

Rappel : Le facteur le plus important qui régit la qualité de la biodiversité est la place qu'on lui laisse : vastes espaces verts, nombreux jardins connectés entre eux par des structures végétalisées au sein de la matrice urbaine.

| Liste 1 : OUI | Liste 2 : OUI | Liste 3 : OUI |
|--|---|--|
| Comment ? | | |
| <i>Rendre obligatoire les espaces verts dans les nouveaux espaces construits, imposer aux promoteurs immobiliers d'intégrer les espaces jardins et plantations dans les dossiers de constructions.</i> <i>Dans les parties déjà construites de la commune, replanter et végétaliser à chaque fois que cela est possible</i> | <i>Par acquisition d'espaces natures boisés ou non comme par exemple les terrains Gasquez à Ergal</i> | <i>En prévoyant des mesures adaptées dans le PLU mais également par des actions concrètes : Planter des haies le long des chemins que nous allons réhabiliter ; Gestion différenciée des espaces verts ; Développer des espaces favorables à la biodiversité et utiles pour les habitants (vergers, jardins partagés,) ; Former les habitants à la préservation de la biodiversité dans les jardins.</i> |

12) Entretien la trame bleue, en recensant les Zones Humides restantes et les entretenir sérieusement ainsi que reconquérir certaines zones (comme le préconise le COBAHMA par exemple) ?

| Liste 1 : OUI | Liste 2 : OUI | Liste 3 : OUI avec le soutien des associations |
|---------------|---------------|--|
| | | |

12) a - Pensez-vous agir contre l'inertie de certaines instances (SIAMS par exemple) ?

| Liste 1 : OUI | Liste 2 : OUI - NON | Liste 3 : OUI |
|---|---|--|
| Comment ? | | |
| <i>En y étant actifs et non spectateurs</i> | <i>La pérennité du SIAMS n'est plus établie suite aux dispositions de la loi GEMAPI</i> | <i>En ce qui concerne la pollution : en faisant réaliser des analyses locales par la commune et en remontant les résultats Pour les problèmes de débit, curage et bassins de retenue : nous mettrons tout en œuvre pour faire reconnaître ces difficultés et tenter d'obtenir des solutions.</i> |

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

12) b - Comptez-vous tout mettre en œuvre pour que la loi GEMAPI soit enfin appliquée ?

| | | |
|----------------------|---|--|
| <u>Liste 1</u> : OUI | <u>Liste 2</u> : OUI mais attention cette loi ne relève pas de la compétence de la commune. | <u>Liste 3</u> Les communautés d'agglomération doivent mettre en œuvre la loi GEMAPI. Les communautés de communes ont obtenu l'autonomie de décision du moment où GEMAPI serait mise en œuvre. Le conseil communautaire de Cœur d'Yvelines a voté en 2019 son report à 2026 tel que l'autorise la loi. Selon notre engagement N°10, nous formerons un groupe progressiste avec les autres listes pour donner à Cœur d'Yvelines une gouvernance plus efficace et transparente pour les habitants et nous influencerons le conseil communautaire à revoir sa position sur GEMAPI. |
|----------------------|---|--|

12) c - Seriez-vous favorable à une coordination de tous les maires des communes concernées par les inondations de 2014 et 2016 face aux "gros" que sont St Quentin et Versailles ?

| | | |
|--|---|---|
| <u>Liste 1</u> : OUI | <u>Liste 2</u> : OUI | <u>Liste 3</u> : OUI |
| Comment ? | | |
| Voir aussi réponse sur le SCOT : charte de concertation sur les conséquences des extensions des communes voisines. | Par le biais de la loi GEMAPI et des instances de gestion qui en découleront. | Il faudrait en discuter avec les maires et associations des communes concernées afin de dégager des moyens d'actions visibles et efficaces. |

13) Réaliser des extensions, c'est à dire identifier des parcelles pour reboiser intramuros ?

| | | |
|--|--|--|
| <u>Liste 1</u> : OUI | <u>Liste 2</u> : OUI | <u>Liste 3</u> |
| Où ? | | |
| Faire un recensement des petites parcelles possibles (mais déjà quelques exemples : fonds de Bienval, autour du collège, la Bonde, Pré des Fontaines, hameaux etc...) et aider les propriétaires à replanter quand ce ne sont pas des parcelles publiques. | Ceci nécessite un recensement exhaustif des parcelles en zones naturelles non boisées. | Dans le cadre de nos engagements en faveur de la biodiversité nous étudierons ces possibilités. Cependant, à ce stade, nous ne pouvons pas prendre position sur ce sujet qui dépend de la vision globale et des consultations citoyennes envisagées (voir réponse question 20) |

14) Mettre des contraintes de préservation des arbres sur les projets de logements collectifs ?

| | | |
|----------------------|----------------------|------------------|
| <u>Liste 1</u> : OUI | <u>Liste 2</u> : OUI | <u>Liste 3</u> : |
|----------------------|----------------------|------------------|

| | | |
|---|---|--|
| Lesquelles ? | | |
| <i>Interdiction d'abattre les arbres de haute tige; quand ce n'est pas possible obligation de replanter ou participation financière à une replantation dans la commune.</i> | <i>Existe déjà avec l'autorisation d'abattage et de replantation.</i> | <i>A ce stade, nous ne pouvons pas prendre position sur ce sujet qui dépend de la vision globale et des consultations citoyennes envisagées (voir réponse question 20)</i> |

15) A réaliser lors de toutes constructions conséquentes ou à faire réaliser par les promoteurs des études approfondies d'impacts écologiques ?

| | | |
|---------------------------|--|--|
| <u>Liste 1</u> : OUI | <u>Liste 2</u> : OUI | <u>Liste 3</u> : OUI |
| Pour quelles OAP ? | | |
| <i>Toutes</i> | <i>Pour toute opération sur bâtiments collectifs via le label « bâtiment durable francilien ».</i> | <i>Toutes les OAP devront répondre à un cahier des charges de constructions écologiques (méthodes, matériaux, gestion des déchets, gestion de chantier).</i> |

EN MATIERE DE CADRE DE VIE :

16) a - Développer les voies douces entre le bourg et les hameaux, sur la commune.

| | | |
|--|----------------------|----------------------|
| <u>Liste 1</u> : OUI | <u>Liste 2</u> : OUI | <u>Liste 3</u> : OUI |
| Et avec les communes voisines ? | | |
| OUI | OUI | OUI |

16) b - En mettant en œuvre une sécurisation des cheminements piétonniers ?

| | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| <u>Liste 1</u> : OUI | <u>Liste 2</u> : OUI | <u>Liste 3</u> : OUI |
|----------------------|----------------------|----------------------|

16) c - En développant les possibilités de déplacement à vélo ?

| | | |
|---|---|--|
| <u>Liste 1</u> : OUI | <u>Liste 2</u> : pas de réponse. | <u>Liste 3</u> : OUI |
| Comment ? | | |
| <i>Augmenter le nombre de pistes cyclables sécurisées sous deux axes : l'un pour favoriser le vélo pour les trajets Domicile/Travail, en priorité vers la gare SNCF et SQY. L'autre lié aux loisirs et utile pour l'accès aux services publics de la commune (écoles, CES, services administratifs, commerces).</i> | <i>Question non comprise : par le biais d'incitation financière ?</i> | <i>Nous réhabiliterons les chemins oubliés pour les piétons et vélos. Nous sécuriserons les cheminements les plus fréquentés (bandes séparatives, marquages au sol, trottoirs). Nous utiliserons les recommandations du CEREMA pour les aménagements piétons et cycles. Le baromètre des villes cyclables nous permettra de mesurer nos progrès sur le vélo.</i> |

17) a - Lutter contre les nuisances sonores, particulièrement celles provenant de la RN12 ?

Pour rappel, Jouars-Pontchartrain est déjà classé en zone sensible.

| Liste 1 : OUI | Liste 2 : OUI | Liste 3 : OUI |
|---|--|---|
| Comment ? | | |
| <i>En replantant le long de la voie pour atténuer le bruit et ajoutant si possible un mur anti bruit végétalisé..... à discuter avec le Conseil Départemental ;</i> | <i>En travaillant avec les services de l'état et les associations.</i> | <i>Nous militerons auprès de la DDT et de l'État pour la création d'un échangeur complet sur la RN12 avant l'entrée dans Jouars-Pontchartrain pour limiter les flux routiers traversants. Pour la RN12 nous demanderons également à ces 2 institutions la mise en place d'un bitume absorbant ainsi que de murs anti-bruit.</i> |

17) b - Mesurer ces nuisances sonores, afin d'avoir des données factuelles pour envisager des mesures de limitations de ces nuisances sonores.

| Liste 1 : OUI | Liste 2 : OUI | Liste 3 : OUI |
|---------------|---------------|---------------|
| | | |

17) c - Mesurer la qualité de l'air, afin d'avoir des données factuelles pour envisager des mesures de limitations de cette pollution.

| Liste 1 : OUI | Liste 2 : OUI | Liste 3 : Pas de réponse. |
|---------------|---------------|---------------------------|
| | | |

18) a - Structurer des espaces de rencontres collectifs ?

| Liste 1 : OUI | Liste 2 : OUI | Liste 3 : OUI nous allons mettre en place du mobilier urbain (bancs, tables, poubelles pour permettre aux habitants de se réappropriier les espaces publics. Nous souhaitons transformer le bistro du projet coworking Gai relais en bistro solidaire (lieu d'activités multiples et intergénérationnelles). |
|---------------|---------------|--|
| | | |

18) b - Proposer un lieu (salle ?) de rencontres « pour tous » par hameau et dans certains quartiers du centre bourg ?

| Liste 1 : Dans le centre bourg dans des salles communales ; dans les hameaux cela sera plus difficile car la commune n'est pas propriétaire de locaux. Donc à voir dans le temps | Liste 2 : NON pas de salle communale disponible, notamment dans les hameaux. | Liste 3 : OUI Maison des citoyen/nes |
|--|--|--------------------------------------|
| | | |

18) c - Proposer des aires de jeux disséminées sur la commune ?

| Liste 1 : OUI voir notre programme | Liste 2 : OUI | Liste 3 : OUI développer des espaces et infrastructures dédiées |
|------------------------------------|---------------|---|
| | | |

| | | |
|--|--|--------------------------------------|
| | | aux jeux et sports (engagement n°7). |
|--|--|--------------------------------------|

19) Signer une Charte de politique participative locale avec les associations avant l'élection ?

| | | |
|---|----------------------------------|--|
| <u>Liste 1</u> : Oui mais texte à discuter. | <u>Liste 2</u> : pas de réponse. | <u>Liste 3</u> : Après une première lecture de la charte proposée, il apparaît que nous sommes en phase sur la philosophie et les engagements exposés : adjoint dédié, assemblée citoyenne, conseil de proximité, conseil des sages, débat public, sondage, référendum, maison des citoyens... font partie intégrante de notre programme. (Engagement N°2). De plus nous avons signé le pacte pour la Transition dont la proposition 30 stipule la négociation d'une charte avec l'ensemble des associations concernées. Celle-ci sera négociée et signée après les élections. |
|---|----------------------------------|--|

20 - Pouvez-vous détailler en quelques lignes quel schéma global d'urbanisme vous favorisez : Centre bourg centre administratif, quartier/secteur commercial, liaisons douces entre les quartiers, voies douces pour rejoindre le centre-bourg, voies douces vers la gare de Villiers ?

Liste 1 : Un centre bourg autour de la place Foch et la route de Paris -entre l'ancienne mairie et les écoles-, comprenant la nouvelle Mairie, les écoles, le centre Culturel, un espace réservé pour une maison médicale pluridisciplinaire, des lieux de rencontres, les services centraux, quelques commerces de bouche, la RPA et le centre hospitalier de la Mauldre. Un projet qui sera travaillé « tous ensemble ». L'objectif est d'avoir la fierté d'une commune harmonieuse en lui redonnant un centre que sa configuration de création en « village rue » rend difficile.

Un espace de commerces autour de la route du Pontel, de la zone artisanale et de la Bonde, avec une extension des espaces commerciaux autour de l'Intermarché, pour accueillir des nouveaux commerces ou les anciens qui ont besoin de se déplacer (pour avoir des « Show-Room » ou simplement de l'espace et des stationnements).

Des quartiers purement « habitat » comme le Pré des Fontaines et son extension, le Parc des Bordes et son environnement du fond de Bierval, la zone sud de la RD 912 en fond de coteau et autour du ru. Dans ces quartiers, doit être autorisée l'implantation de petits commerces de proximité ou des lieux d'accueil (garderie enfants ou salles de réunions). La commune doit donc y garder des parcelles pour des réserves d'équipement.

Enfin les hameaux qui doivent conserver leur caractère rural d'habitat en petites unités pavillonnaires ou très petits collectifs mais autoriser aussi l'implantation de commerces de bouche ou de petits artisans locaux (en concertation avec les habitants et les associations).

Entre tous ces quartiers, des liaisons piétonnes doivent pouvoir être réalisées, des liaisons douces ainsi que la mise en place d'une connexion par navette communale ou intercommunale si cela s'avère réaliste.

Cette vision de l'évolution souhaitée de la commune ne pourra se faire que sur la durée... car Jouars-Pontchartrain a été créé comme une « commune rue ». Il est donc évident que rien ne peut se faire en peu de temps.

Il faudra sûrement plus d'un mandat. Mais nous voulons préparer l'avenir car c'est ainsi que nous l'imaginons pour éviter de devenir une banlieue de ville nouvelle.

Notre nom : AVEC VOUS UNE EQUIPE D'AVENIR s'inscrit pleinement dans cette démarche et nous permet d'associer la modernité et la ruralité pour JP.

Laurent GISQUET et son équipe.

Liste 2 : Il n'y a pas de quartier à Jouars-Pontchartrain, terme à connotation urbaine forte réservé aux grandes villes. L'urbanisation future sera tournée vers le centre bourg avec la création de voies douces tant pour rejoindre celui-ci que la gare de Villiers.

Liste 3 : Nous souhaitons un nouveau PLU qui s'articule autour d'une vision globale dans le temps long (écologie, vivre ensemble, flux de circulations, mobilités, contexte historique, activité économique et commerciale...) et s'accorde avec les besoins exprimés par les habitants lors de la concertation citoyenne. Nous nous ferons accompagner de conseils spécialisés afin de préciser cette vision préalable indispensable à la cohérence et à la continuité des actions plus court termes.

Le 08/03/2020

AC : Site : <https://asso-chennevieres.wixsite.com/2017>

ACSERB : <https://www.acserb78.org/>

ADEE : pas de site